

LISTE DES REVENDICATIONS

1. Les retards accumulés par le Gouvernement français pour la mise en œuvre du FEAMP (Plan de Compensation des Surcoûts) ayant conduit les entreprises de pêche à l'asphyxie financière,

Nous exigeons de l'ASP, le paiement des dossiers PCS 2014/2015 déjà programmés, AVANT LE 31 MARS 2017.

2. **Vu la perpétuation de la pêche illégale étrangère** depuis plus de 20 ans en Guyane. Vu que l'éradication totale n'est pas envisagée de façon immédiate par l'Etat Français, ce qui entraîne un préjudice économique et structurel de la filière pêche,

Nous demandons un assouplissement des points suivants:

- Pour les navires de pêche côtière, suppression du seuil de 96 heures de navigation pour l'application du PCS
- Et pour l'obligation de détention de certificat de formation professionnelle :
La mise en place d'un moratoire d'une durée d'un an, permettant de déterminer les modalités d'accès à la formation des capitaines (mesures adaptées au contexte local)
- Exonération des charges sociales associées à l'activité de pêche (ENIM, CMAF,...)

3. Suite au vote des eurodéputés en Commission PECH le 22 Mars 2017 sur les amendements concernant le Rapport d'initiative pour le renouvellement et la modernisation de la flottille de pêche des RUPs (Rapport RODUST),

Nous demandons la mobilisation du Gouvernement français auprès de la Commission Européenne en faveur de l'accès au financement public pour le renouvellement de la flotte de pêche dans les RUPs

4. Après 3 ans de retard dans la mise en place du FEAMP par le Gouvernement français, nous demandons le renforcement et l'adaptation des outils financiers existants de préfinancement des aides publiques (SOFIAG et FRAR et notamment par la BPI) pour les entreprises de pêche et le CRPMEM Guyane dans le cadre du FEAMP.

Fait à Cayenne, le 22/03/2017.